



INDEMNISATION POUR GARDE PARENTS

Par **jatroy**, le **07/12/2014** à **08:26**

Bonjour,rnje garde ma maman malade toutes les années et avec elle sur sa demande nous avons fait le bilan de mes gardes qui se montent à ce jour à un total de 59 mois à mon domicile. J'ai cinq frères et sœurs qui n'interviennent en rien. Que pourrais je demander comme indemnités au décès de ma Maman? Selon quel texte de loi? Je vous remercie pour votre réponse, bien respectueusement à vous,rnANN

Par **aguesseau**, le **07/12/2014** à **09:32**

bjr,rnvotre mère peut vous avantager en vous léguant par testament la quotité disponible en plus de votre part dans sa succession.rnc'est à mon avis la solution la plus simple.rnje vous conseille pour éviter tout litige au décès que votre mère fasse un testament authentique (devant notaire).rncdt

Par **jatroy**, le **07/12/2014** à **10:25**

Bonjour, je vs remercie pour votre réponse que je vais voir avec elle sachant qu'un testament est déjà fait devant notaire!!!bien à vous,rnANN

Par **jatroy**, le **15/12/2014** à **15:50**

Bonjour, je reviens un peu vers vous et je poserai certainement cette question à un avocat sur rendez-vous, mais ma maman a été hospitalisée et n'est plus en force physique pour refaire un testament. Existe-t-il un texte, ou une solution pour évaluer toute la charge de ces 60 mois, encore aujourd'hui maman sortie de l'hôpital est chez moi. N'existe-t-il pas le moyen de faire établir un échéancier de pensions dues pour ce temps et ces gardes passées???Je vous remercie je pense que je vais devoir contacter un avocat pour ce problème. Bien cordialement, ANN.